

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016**

OBJET

**12 – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

N° 2016-03-12

NOMENCLATURE : 1/2/5

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine
REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude
SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU,
Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Chantal
PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine
MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.**

Pouvoirs : 5

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La commission d'ouverture des plis relative aux délégations du service public, dont celle relative au service public d'assainissement collectif de la commune de Treillières, doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (art D 1411.3 CGCT).

Conformément à l'article 24 du CMP, la commission sera composée de la manière suivante :

- Le président, Monsieur le Maire ;
- 5 membres titulaires, ainsi que 5 membres suppléants appelés à siéger uniquement en cas d'empêchement des titulaires. Ils sont élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE12-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Le groupe « Treillières autrement » présente une liste de 10 candidats (liste 1) et le groupe « Vivre à Treillières » présente une liste de 6 candidats (liste 2).

Liste 1	Liste 2
<u>TITULAIRES</u> - Frédéric CHAPEAU - Catherine CADOU - Marie-Madeleine REGNIER - Jean-Claude SALAU - Catherine HENRY	<u>TITULAIRES</u> - Jean-Pierre TUAL - Emmanuel RENOUX - Soumaya BAHIRAEI
<u>SUPPLEANTS</u> - Elisa DRION - Chantal PERRUCHET - Michel RINCE - Philippe LEBASTARD - Magali LEMASSON	<u>SUPPLEANTS</u> - Martine MOREL - Alain BLANCHARD - Joëlle CHESNAIS

Il convient à présent de désigner par vote à bulletin secret les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants du jury.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Nombre de voix

Liste 1 : 23

Liste 2 : 6

Dès lors, le jury est constitué des membres élus suivants :

Titulaires

- Frédéric CHAPEAU
- Catherine CADOU
- Marie-Madeleine REGNIER
- Jean-Claude SALAU
- Jean-Pierre TUAL

Suppléants

- Elisa DRION
- Chantal PERRUCHET
- Michel RINCE
- Philippe LEBASTARD
- Martine MOREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER la composition du jury telle qu'arrêtée à l'issue du vote.

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE12-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Publié le 29/03/16